

 <p>SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 29 Section du Finistère</p>	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	 <p>Union syndicale Solidaires</p>
---	--	--

Comité social d'administration local du 22 juin 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CSAL a lieu après un mouvement sans précédent contre la réforme des retraites, qui a mis en exergue de très nombreux enjeux pour une société plus juste et plus égalitaire.

En effet, au-delà de l'âge légal du départ à la retraite, toutes celles et ceux qui se sont mobilisé.es depuis le 19 janvier ont aussi mis en avant les questions des inégalités, de la répartition des richesses, du pouvoir d'achat, des conditions de travail et plus largement de la place et du sens du travail dans nos vies respectives.

Refuser d'entendre la majorité de la population, voire la mépriser comme le fait le Président de la République n'est pas de nature à faire taire la colère. La défiance est grande et la crise sociale et démocratique profonde.

Emmanuel Macron veut clôturer cette séquence en se donnant cent jours pour agir au service de la France et développer des mesures de justice pour soit-disant apaiser le pays.

A la DGFIP, les attentes sur des mesures de justice concernant la sécurité et la protection des agent·es, la rémunération, le déroulé de carrière et les promotions, les conditions de travail et l'évolution de notre administration, sont fortes.

Quand le gouvernement va-t-il prendre en compte à sa juste valeur la perte de pouvoir d'achat combinée à l'inflation qui entraîne de trop nombreux mois où le reste à vivre pour les fonctionnaires est insuffisant ? Ce ne sont pas les dernières annonces qui vont améliorer la situation financière des fonctionnaires et au cas particulier de celles et ceux de la DGFIP:

1,5 % au 1er juillet ... Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel. Quant aux 5 points pour tout le monde à partir du 1er janvier 2024, ce sont seulement 24,61 € bruts pour toutes et tous. Ça ne paiera pas un panier de courses !

La prime pouvoir d'achat annoncée de 300 à 800€ est dégressive et elle ne sera pas pour tout le monde puisque soumise à condition de revenus... Quant à l'assiette de cette prime,

elle concernera les agent.e.s dont la rémunération est inférieure à 3 250 € brut, mais en intégrant ou pas les primes?...

Les grilles indiciaires vont elles aussi évoluer pour faire la course au SMIC : 1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas dans les grilles. Le tassement des grilles va encore s'accroître, ce qui conduit de plus en plus d'agent.e.s à se retrouver payé.e.s au niveau du SMIC ou très légèrement au-dessus. Il réduit de plus le différentiel salarial lié à l'ancienneté et nuit, à terme, à l'attractivité du secteur public.

Les organisations syndicales ont revendiqué une révision de cette copie qui ne couvre en rien l'inflation à près de 10 %, ni le gel du point d'indice pendant une décennie.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agentes et agents publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

Solidaires Finances Publiques revendique et exige :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%,
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics,
- la revalorisation des carrières,
- au niveau indemnitaire un abondement de l'IMT (indemnité mensuelle de technicité), une revalorisation de la valeur du point ACF et un abondement du nombre de points ACF (allocation complémentaire de fonction).

S'agissant des dernières annonces publiques de Gabriel Attal, elles sont loin de nous rassurer :

Sur le papier, les principales mesures annoncées, comme l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines, le renforcement des sanctions pour les fraudes les plus graves, le contrôle tous les deux ans des 100 plus grandes capitalisations boursières, la création d'un service de renseignement fiscal doté d'une centaine « d'agents d'élite », le recrutement de 1 500 agentes et agents supplémentaires pour le contrôle ou la mise en place d'un observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscales, laisseraient penser que le Gouvernement s'attaque réellement à la fraude fiscale... Certains sont prêts à croire que la « guerre est déclarée aux ultra-riches » ! Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes bien en deçà des enjeux.

En effet, en contrepartie de l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines (comment ? avec quels moyens humains et juridiques ?), le Ministre promet la régularisation à la place du contrôle fiscal, une pénalité zéro à la première erreur, et la création d'une « pénalité inversée » qui majore le remboursement au contribuable si l'administration s'est trompée, s'inscrivant ainsi totalement dans les précédentes lois de 2018 que sont la loi Essoc dite « Relation de confiance » et le plan anti-fraude de G. Darmanin. Pour Solidaires Finances Publiques, la confiance ne doit pas exclure le contrôle.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle et la facturation électronique sont une fois encore présentées comme les solutions miracles en matière de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude à la TVA. Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, notons tout de même que les résultats sont loin d'être à la hauteur : alors que 52 % des contrôles en entreprise ont été engagés en 2022 par son biais, seulement 2 Mds€ de droits et pénalités ont été mis en recouvrement auprès des contribuables, soit l'équivalent de 13,6 % des résultats en 2022.

Il importe donc que l'observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscales soit transparent tant en termes de mission, de composition que de prérogatives, et doté de moyens.

Or le Ministre a fini par admettre que les 1 500 emplois supplémentaires pour le contrôle fiscal se feront dans les enveloppes budgétaires déjà actées. Aussi, il ne s'agit pas de créations supplémentaires pour la DGFIP mais bien de redéploiements.

En outre, G. Attal a annoncé le lancement de l'expérimentation de la semaine de 4 jours à la DGFIP. Cela pour répondre soit-disant aux attentes des personnels en termes de qualité de vie au travail et d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, mais aussi pour répondre à une demande forte d'une organisation syndicale... non représentative à la DGFIP.

Par ailleurs, cette annonce fait suite aux résultats de l'observatoire interne du Ministère qui font état d'une baisse significative de satisfaction des personnels du Ministère.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette annonce présentée comme une mesure pour améliorer le quotidien des personnels est loin d'être un progrès social. Il ne s'agit pas d'une baisse du temps de travail mais de la compression de ce dernier sur 4 jours.

Si cette expérimentation doit se mettre en place à la DGFIP, elle va amplifier les dysfonctionnements dans les collectifs de travail, ajouter une pression supplémentaire sur les personnels qui verront les amplitudes des journées de travail augmenter de façon conséquente, et risque de remettre en cause les droits des personnels issus de la mise en place des 36h12.

Pour Solidaires Finances Publiques, la semaine de 4 jours doit être associée à une réduction de travail, soit 32 heures avec maintien de la rémunération.

Concernant le point à l'ordre du jour de ce CSAL sur les élections pour le comité médical, Solidaires Finances Publiques ne peut siéger lors de cette instance sans dénoncer l'absence totale de dialogue social quant à la déclinaison du décret du 11 mars 2022 portant sur la réforme des instances médicales et cela à tous les niveaux.

Pour circulaire d'application, la DGAFP a mis en place une simple Foire Aux Questions sans aucune concertation avec les OS. Suite à une mise à jour sur son site de cette FAQ en avril 2023, elle a sommé l'ensemble des ministères de mettre en application les modalités de désignation qu'elle a décidées de manière unilatérale. Le Ministère l'a alors déclinée dans une note suite au CSAM du 11 mai 2023, qui a été diffusée malgré la forte opposition non seulement de Solidaires Finances mais aussi de l'ensemble des fédérations. Il s'en est suivie la note du 11 mai dernier diffusée au réseau dans la précipitation et encore une fois sans aucune discussion ni même présentation en CSAR.

Dès validation de la loi portant réforme des instances médicales, nous avons sollicité l'administration, d'abord pour la parution du décret qui n'est intervenue qu'en mars 2022 alors que les instances auraient dû être en place dès le 1er février 2022.

Une fois le décret paru, nous n'avons eu de cesse de demander des groupes de travail pour préciser sa déclinaison, cela à tous les niveaux, Fonction publique, Ministère et DGFiP. La réponse fût négative dans l'attente du positionnement de la DGAFP. Positionnement qui est intervenu en catimini via la mise à jour de la fameuse Foire Aux Questions ni présentée ni discutée avec les organisations syndicales, alors que le sujet les concerne directement.

Solidaires Finances publiques dénonce fermement ce déni de dialogue social et plus grave encore la façon dont la Fonction Publique bafoue la représentativité issue de la loi et des urnes, et cela sur plusieurs aspects :

- L'appel à candidature piloté par l'administration qui permet à n'importe quel.e agent.e du corps électoral de se présenter sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale. Cela contrevient au principe de représentativité. Ce principe d'élection indirecte pour donner la qualité de représentant du personnel est une première. La qualité de représentant du personnel jusqu'à présent s'est toujours obtenue par une élection directe auprès des salariés ou alors via la désignation par une organisation syndicale.

De plus ce mode de désignation est venu surcharger les directions et les services RH avec une tâche supplémentaire. Pour Solidaires Finances Publiques, il est absolument nécessaire de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022. Cette représentativité était par ailleurs prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

- Le principe de classement des candidatures selon le nombre de voix donne à l'organisation majoritaire de l'instance la primauté sur les conseils médicaux. De fait,

les sujets des conseils médicaux en formation plénière (accident de service, maladie professionnelle, ATI (Allocation Temporaire d'invalidité), mise en retraite anticipée) deviendraient le monopole d'une seule organisation syndicale. Ce procédé ne fait aucun sens et contrevient une nouvelle fois au principe de représentativité. De plus, par voie de conséquence, il interdit à un agent d'être défendu par un représentant de l'organisation syndicale dont il est adhérent ou sympathisant.

Solidaires Finances Publiques remercie les autres organisations syndicales représentatives de notre département d'avoir encore une fois choisi l'unité syndicale plutôt que la division, comme l'aurait souhaité notre administration.

Il faut rappeler ici, que même si l'agent peut se faire représenter par la personne de son choix, celle-ci ne peut pas participer aux débats et échanges avec l'ensemble des membres du conseil médical et ne peut pas prendre part au vote.

- Sur le déroulé du vote, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire, le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ne permettrait pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote. Si toutefois un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection aurait lieu avec les seuls titulaires présents. Il s'agit pour nous d'une interprétation restrictive du décret qui n'est pas aussi précis.

Après moultes péripéties, Solidaires Finances vient d'obtenir la possibilité pour une ou un suppléant de voter en remplacement d'un titulaire absent, pour l'élection des représentantes et représentants en conseil médical

Si Solidaires Finances Publiques a décidé de siéger ce jour, c'est parce qu'il accorde une importance particulière à la défense individuelle des agentes et des agents qui se trouvent souvent en grave difficulté. Cela ne reflète en aucun cas notre adhésion aux modalités de désignation qui nous ont été imposées au mépris du dialogue social, de la représentativité et de tout principe démocratique.

Solidaires Finances Publiques reste mobilisé sur cette question et n'hésitera pas à saisir la juridiction administrative si la Fonction Publique ne revient pas sur sa FAQ de manière à prendre en compte la représentativité issue des urnes !

S'agissant des autres sujets de ce CSAL, nous déplorons une fois encore un ordre du jour pléthorique, avec des points aussi importants que la formation professionnelle, le rapport d'activité, le TBVS, le bilan de la campagne IR...

Sur ce point, la conférence de presse du ministre du 13 avril invitant les contribuables à venir dans nos services et à les appeler aurait pu nous faire sourire. Mais la situation de

nos services est dans un tel état de délabrement que cette déclaration ne fait que confirmer que le politique ne connaît pas la réalité de nos services et que la DG lui transmet une réalité bien tronquée.

Solidaires Finances Publiques réitère son inquiétude pour les agents et les agentes qui subissent les conséquences des choix politiques et administratifs, dues au manque de moyens. Notre syndicat continue de dénoncer la dégradation continue du service public offert à l'ensemble des usagers. Les dernières annonces politiques concernant la création de 2 750 nouveaux points de contacts France Services avec la promesse que, d'ici fin 2023, «95% des Français vivent à moins de vingt minutes » de l'un d'entre-eux et l'arrivée de l'Agent virtuel ChatGPT pour aider à répondre aux questions des usagers et usagères sont des leurres en termes de qualité et de technicité et ne répondront pas aux attentes des usagers.

Enfin, la double campagne déclarative IR et GMBI lancée ce 13 avril pour éviter un écueil majeur en termes de mises à jour des locaux pour les propriétaires, met aujourd'hui en grande difficulté les services d'accueil mais également les services de gestion.

En outre, de multiples bugs informatiques retardent les équipes, de nouvelles missions se rajoutent année après année : prime carburant ou GMBI par exemple. Cette année, la campagne IR s'est déroulée en mode très dégradé avec des sous-effectifs effrayants. Comme à chaque fois, on supprime des postes parallèlement à une dématérialisation croissante avant de se rendre compte que de multiples couacs retardent la machine. Problème, les postes sont déjà supprimés.

Les résultats de l'observatoire interne sont marqués cette année par une érosion notable des indicateurs sur de nombreux thèmes abordés, tels que notamment la charge de travail, le contenu et la motivation au travail, les marges de manœuvre et l'autonomie pour réaliser son travail, de même que la perception de l'efficacité du fonctionnement du service ou de la qualité du service rendu aux usagers. Pour la première année, les agents étaient interrogés sur leur état d'esprit : il en ressort un moral partagé entre inquiétude et fatigue pour 40% d'entre eux, avec notamment une motivation et une satisfaction de travailler pour le ministère en nette diminution. De même, la nécessité d'une plus grande valorisation de leur travail et le besoin d'un renforcement du sens donné à leur travail ressortent plus clairement encore en 2023... » Ce n'est pas nous qui le constatons mais le directeur général, M Jérôme FOURNEL .

Le baromètre 2023, en plus d'une participation assez faible et déséquilibrée (sous représentation, par rapport aux effectifs de notre administration, des catégories C et B et également très faible représentation des effectifs travaillant dans les SIP-SIE et CDC, pourtant les services parmi les plus impactés par les dernières restructurations) malgré de nombreuses relances et un délai prorogé, est très loin d'être favorable à la DGFIP. Ces

chiffres viennent conforter ce que nous dénonçons depuis plusieurs années : la dégradation des conditions de travail, des évolutions à marche forcée et plus généralement la destruction de nos chaînes de travail. Les réformes incessantes, les nombreuses atteintes à nos missions, à nos structures affectent les agents dans leur quotidien de travail. Ce sont des signaux forts que l'administration doit prendre en considération. Nos collègues des services des impôts fonciers sont confrontés à de grandes difficultés et subissent la dégradation de leurs conditions de travail.

La sphère foncière est directement impactée par des réformes successives. Nous pouvons recenser la priorisation donnée à la dématérialisation des missions avec notamment la mise en place du foncier innovant et l'arrivée de GMBI : la concentration des personnels et des services avec le retrait des missions foncières du SIP, ou encore le transfert de la taxe d'urbanisme et une arrivée de renforts de personnels pour le moins disparate. Cette liste est non exhaustive et vient s'ajouter aux suppressions de personnels continues au sein de notre administration et qui a fortement impacté les personnels de la sphère foncière.

Dernière nouveauté: les agents du SDIF en poste dans le Finistère, ont constaté que la consigne a été passée de clotûrer manuellement les e-contacts antérieurs au 1 janvier 2023 sans avoir apporté de réponse à l'utilisateur. Est-ce cela le sens du service public d'aujourd'hui? On peut se poser la question! Au delà d'un principe déontologique honteux, cette pratique scandaleuse n'a pas été portée à la connaissance des agents, qui ont subi les foudres des usagers laissés pour compte.

Solidaires attend sur ce sujet une réponse claire de votre part, M Le président.

Solidaires a maintes fois dénoncé l'ensemble de ces politiques motivées avant tout par la nécessité de réduire les dépenses de personnels plutôt que de rendre un service public de qualité et de donner aux agents et agents les moyens de conduire leurs missions.

Aujourd'hui les services sont pressurisés. Les difficultés rencontrées par l'appli GMBI et les retards de livraison successifs ont allongé et complexifié les travaux des personnels. L'arrivée conjointe d'une nouvelle obligation télédéclarative pour les propriétaires et d'un nouvel espace sur l'espace particulier a entraîné un stock et flux de e-contacts qui n'avaient jamais atteint de telles proportions. Les répercussions se font sentir jusque dans les SIP, les CDC et dans une moindre mesure les SIE.

Solidaires Finances Publiques alerte sur la dégradation du quotidien des personnels des services de la DGFIP, et maintient que l'idée que la dématérialisation des procédures puisse générer des gains de productivité tout en garantissant de bonnes conditions de travail et le même rendu du service public, est un leurre.